

Dangereux portables

Nos téléphones baladeurs peuvent détraquer les instruments de navigation aérienne et faire exploser une station-service.

Le téléphone mobile a envahi, non sans bousculer d'élémentaires notions de savoir-vivre, les moindres recoins de la vie sociale. Mais il y a plus grave: ce concentré de composants électroniques devient très vite dangereux à bord d'un avion ou dans une station-service. Automobiistes, attention : un portable peut provoquer une explosion près d'une pompe à essence. Le mélange air-vapeur d'essence-étincelle électrique constitue, selon les experts, une «atmosphère à risque». Dernièrement, en Indonésie, une étincelle provenant de la batterie d'un téléphone en fonctionnement aurait causé l'explosion d'une station-service. C'est pourquoi, depuis quelques mois, dans un certain nombre de pays dont la France, les industries pétrolières adoptent une politique de prévention. Sur les pompes, un autocollant prévient : «Eteignez votre téléphone portable à l'extérieur de votre véhicule». Cette prudence des *majors* pétrolières ne devrait pas se limiter au téléphone mobile. Le danger existerait de la même façon pour tout appareil électrique (lève-vitre, radio ou jeu électronique).

Autre sujet de préoccupation: à bord d'un avion, le portable induit des interférences avec les commandes de pilotage aérien. En veille, il émet des ondes radioélectriques et perturbe le dispositif de navigation ILS (instrument landing system), qui permet l'atterrissage de l'appareil en cas de faible visibilité. Compte tenu de la puissance relativement limitée des téléphones mobiles, le risque dépend de la proximité du passager avec les récepteurs du système ILS et des commandes de vol. Récemment, en Chine, le portable qu'un passager avait omis d'éteindre a fait dévier de 30 degrés la trajectoire de l'avion. Heureusement, le pilote a rectifié.

Aux États-Unis, l'utilisation des portables est réglementée par une loi fédérale. En Grande-Bretagne, un passager vient d'être condamné à un an de prison pour avoir refusé d'éteindre son téléphone dans l'avion. En France, il n'existe à ce jour aucune disposition légale. Chaque compagnie aérienne a son propre règlement interne et tout commandant de bord peut décider de faire débarquer un passager récalcitrant, que ce soit à cause de son portable ou... de la compagnie de son Furby – petite peluche qui parle, mais qui doit devenir muette dans les avions japonais, où les hôtesses distribuent des tournevis pour débrancher ces curieux animaux.

L'Express 19/8/99.

À partir du texte signalez l'option correcte.

01.

- A) Le téléphone mobile n'est pas dangereux.
- B) Le téléphone mobile devient dangereux à bord d'un avion.
- C) Le téléphone mobile n'est pas dangereux dans une station-service.
- D) Le téléphone mobile n'est pas dangereux ni à bord d'un avion ni dans une station-service.
- E) Le téléphone mobile n'est pas dangereux à bord d'un avion.

02.

- A) Le téléphone mobile explose dans une station-service.
- B) Le téléphone mobile explose dans un avion.
- C) Le téléphone mobile peut provoquer une explosion près d'une pompe à essence.
- D) Le téléphone mobile peut exploser un automobile.
- E) Le téléphone mobile ne peut pas provoquer une explosion.

03. Dans: Nos téléphones baladeurs, **baladeurs** sont ceux:

- A) qui vont à plusieurs endroits.
- B) qui restent à la maison.
- C) qui ne sortent jamais.
- D) qui ne partent jamais en voyage.
- E) qui sont dans les magasins.

04.

- A) En Indonésie un téléphone mobile a explosé.
- B) En Indonésie une batterie d'un téléphone a explosé une station-service.
- C) En Indonésie une étincelle d'une batterie aurait causé l'explosion d'une station-service.
- D) En Indonésie une éticelle d'une batterie n'a pas de danger.
- E) En Indonésie une batterie n'a pas d'étincelles électriques.

05.

- A) Le danger d'explosion d'une station-service existerait seulement avec le téléphone mobile.
- B) Le danger d'explosion d'une station-service existerait seulement en France.
- C) Le danger d'explosion d'une station-service existerait seulement dans un certain nombre de pays.
- D) Le danger d'explosion d'une station-service existerait pour tout appareil électrique.
- E) Le danger d'explosion d'une station-service n'existerait jamais.

FRANÇÊS

06.

- A) Le téléphone mobile permet l'atterrissage des avions en cas de faible visibilité.
- B) Le téléphone mobile ne permet pas l'atterrissage des avions en cas de faible visibilité.
- C) Le téléphone mobile induit des interférences avec les commandes de pilotage aérien.
- D) À bord d'un avion le téléphone mobile n'émet pas des ondes radioélectriques.
- E) À bord d'un avion le téléphone mobile n'induit pas des interférences avec les commandes de pilotage aérien.

07.

- A) En Chine chaque compagnie aérienne a son propre règlement interne et tout commandant de bord peut décider de faire débarquer un passager récalcitrant.
- B) En Grande-Bretagne chaque compagnie aérienne a son propre règlement interne et tout commandant de bord peut décider de faire débarquer un passager récalcitrant.
- C) En France chaque compagnie aérienne a son propre règlement interne et tout commandant de bord peut décider de faire débarquer un passager récalcitrant.
- D) Aux États-Unis chaque compagnie aérienne a son propre règlement interne et tout commandant de bord peut décider de faire débarquer un passager récalcitrant.
- E) Au Japon chaque compagnie aérienne a son propre règlement interne et tout commandant de bord peut décider de faire débarquer un passager récalcitrant.

08.

- A) Le risque des téléphones mobiles dépend de la proximité du passager des ondes radioélectriques.
- B) Le risque des téléphones mobiles dépend de la proximité du passager de la France.
- C) Le risque des téléphones mobiles dépend de la proximité du passager de 30 degrés.
- D) Le risque des téléphones mobiles dépend de la proximité du passager de l'automobile.
- E) Le risque des téléphones mobiles dépend de la proximité du passager des commandes de vol.

09.

- A) En Chine un téléphone mobile a fait dévier la trajectoire d'un avion.
- B) En Chine il n'y a pas de loi sur l'usage des portables.
- C) En France il existe une disposition légale.
- D) Aux États-Unis l'usage de téléphone mobile n'est pas réglementé.
- E) En Grande-Bretagne il n'existe pas de règlement.

10. **Dans:** Nos téléphones baladeurs peuvent détraquer les instruments, **détraquer** signifie:

- A) réparer.
- B) dérégler.
- C) arranger.
- D) refaire.
- E) remettre en bon état.

11. **Dans:** Le téléphone mobile a envahi, non sans bousculer d'élémentaire notions de savoir-vivre. **Bousculer** signifie:

- A) arranger.
- B) organiser.
- C) disposer.
- D) déranger.
- E) engager.

12. **Dans:** . tout commandant de bord peut décider de faire débarquer un passager récalcitrant, ...**Récalcitrant** signifie:

- A) docile.
- B) rebelle.
- C) soumis.
- D) souple.
- E) discipliné.

13. **Dans:** Eteignez votre téléphone portable à l'extérieur de votre véhicule. **Eteignez** se trouve:

- A) au présent de l'indicatif.
- B) à l'imparfait de l'indicatif.
- C) au futur simple.
- D) au conditionnel présent.
- E) à l'impératif présent.

14. **Dans:** Cette prudence des *majors* pétrolières ne devrait pas se limiter au téléphone mobile. **Cette:**

- A) est un adjectif démonstratif féminin singulier.
- B) est un pronom démonstratif masculin singulier.
- C) fait au pluriel : *cettes*.
- D) est un pronom démonstratif féminin singulier.
- E) est un adjectif démonstratif masculin singulier.

15. **Le titre** Dangereux portables **est au pluriel**, au singulier il fait:

- A) dangereu portable.
- B) danger portable.
- C) dangereux portables.
- D) dangereu portables.
- E) dangereux portable.

16. **Dans:** Eteignez votre téléphone portable, **Votre** est un

- A) pronom possessif.
- B) pronom personnel sujet.
- C) pronom personnel complément.
- D) adjectif possessif.
- E) adjectif démonstratif.